Psychiatrie : le CESE rendra ses préconisations pour l'amélioration du parcours de soin



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 03/11/2020

Saisine liée : AMÉLIORER LE PARCOURS DE SOIN EN PSYCHIATRIE

Les maladies psychiatriques touchent 12 millions de Français et de Françaises. En 2018, 2,1 millions de personnes ont été prises en charge en ambulatoire pour des troubles psychiatriques et 425 000 ont été hospitalisées. Aucune autre pathologie ne présente un taux de prise en charge aussi faible.

Depuis 2001, trois plans nationaux sur la santé mentale se sont succédés.
La réduction voulue du nombre de lits à l'hôpital a impliqué un transfert vers l'activité ambulatoire avec dans l'ensemble un manque de moyens criant. Parallèlement, le nombre de psychiatres, très majoritairement salariés, diminue constamment. L'accès aux soins est singulièrement plus difficile pour pour les personnes en situation de grande précarité économique ou sociale.
La pédopsychiatrie, la psychiatrie de la personne âgée sont insuffisamment développées alors que les besoins croissent rapidement.
L'allongement des délais d'accès au diagnostic puis aux soins contribue ainsi à l'aggravation des troubles.

Le CESE s'interrogera, avec l'objectif de continuité de la prise en charge au coeur de ses réflexions, sur :

les conditions d'une amélioration de l'accès au diagnostic et aux soins ;

les conséquences, positives ou négatives, des spécificités de l'organisation de la psychiatrie ;

la question des ressources humaines ;

le rôle des différents acteurs du soin.

© - copyright CESE - Novembre 2026